



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SUCY-EN-BRIE

Département du Val-de-Marne

Nombre de membres composant
le Conseil Municipal 35
Présents à la séance 30

Extraits du registre des délibérations
du Conseil Municipal

Conseil Municipal du 27 Juin 2022

N° DCM : 2022-142-03S-60

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture, le **28 JUIN 2022**
et de la publication le **28 JUIN 2022**
Le Maire,

OBJET :

COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR POUR
L'EXERCICE 2021 - BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

L'an deux mil vingt deux, le vingt sept juin à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Familles sous la présidence de Madame Marie-Carole CIUNTU, Maire. La séance du Conseil Municipal se tient en respect des règles sanitaires et des gestes barrières. Cette réunion est retransmise par vidéo sur le site internet de la Ville.

M. TRAYAUX, Mme FELGINES, M. VANDENBOSSCHE, Mme PENAUD, M. CHAFFAUD, Mme TIMERA, M. BOURCIER, Mme PINTO, M. AMSLER, Mme BOURDINAUD, M. CHARTRAIN, M. MUSSO, Adjoints

M. CATINAUD, Mme VALOTEAU, M. OFFENSTEIN, M. DURAZZO, Mme LAURENT, M. CARDOSO, Mme BLAMOUTIER, Mme GRASSER, Mme MARIE, Mme FILLEUR, M. BOGUET-HENARD, M. CHESNOY, M. GIACOBBI, M. MARASCO, Mme NANTEUIL, Mme SIMON, Mme ASTIC

Absents excusés et représentés (en application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales) ayant donné pouvoir à :

- . Mme WESTPHAL donne pouvoir à M. CARDOSO
- . M. MONTEFIORE donne pouvoir à Mme PINTO
- . Mme MILLE donne pouvoir à M. VANDENBOSSCHE
- . M. DAMBRIN donne pouvoir à M. OFFENSTEIN
- . Mme D'ANDREA donne pouvoir à M. GIACOBBI

Madame Hawa TIMERA est désignée comme secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

DELIBERATION N° 2022-142

VU l'article L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire M14 modifiée applicable ;

VU le compte de gestion de l'exercice 2021 du budget ville établi par le Trésorier Principal de Boissy-Saint-Léger, Receveur Municipal,

VU le rapport n° 2022-142 présenté en Commission Plénière en date du 20 Juin 2022,

CONSIDERANT que ce compte de gestion qui comprend l'ensemble de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés, fait ressortir un résultat de clôture en concordance avec celui du compte administratif dressé par Madame le Maire ;

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire, fixe comme suit, le total des masses et le total des soldes figurant au compte de gestion à la clôture de la gestion ;

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

STATUANT sur les valeurs inactives, arrête les opérations de cette comptabilité, comme suit,

SUR proposition de Madame le Maire,

Après avoir entendu le rapporteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article 1^{er} : **DECLARE** que le compte de gestion dressé au titre de l'année 2021, pour le budget principal, par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation de sa part.

Article 2 : **APPROUVE** les soldes de clôture de gestion de l'exercice budgétaire 2021 tels qu'ils apparaissent ci-dessous :

libellé	résultat à la clôture 2020	part affectée à l'investissement	dépenses de l'exercice 2021 (hors 001/DI)	recettes de l'exercice 2021 (hors 002/RF)	solde de l'exercice 2021	résultat de clôture 2021
investissement	- 4 297 875,33 €		8 999 734,95 €	10 425 665,53 €	1 425 930,58 €	- 2 871 944,75 €
fonctionnement	5 367 920,09 €	- 3 484 242,97 €	43 473 300,44 €	47 652 232,20 €	4 178 931,76 €	6 062 608,88 €
TOTAUX	1 070 044,76 €	- 3 484 242,97 €	52 473 035,39 €	58 077 897,73 €	5 604 862,34 €	3 190 664,13 €

Cette délibération a été adoptée par **28 POUR** et **7 ABSTENTIONS**

Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
La Directrice de l'Administration Générale
et des Assemblées,

Céline GAULTIER

Le Maire,
Marie-Carole CIUNTU